

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE CONSEILLER  
EN INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

**CODE : 983111S35D1**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 04 février 2013,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **BREVET D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE CONSEILLER EN INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE TYPE COURT**

### **1. FINALITES DE LA SECTION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale, cette section vise à permettre à l'étudiant, dans le respect des règles déontologiques et des limites de sa fonction,

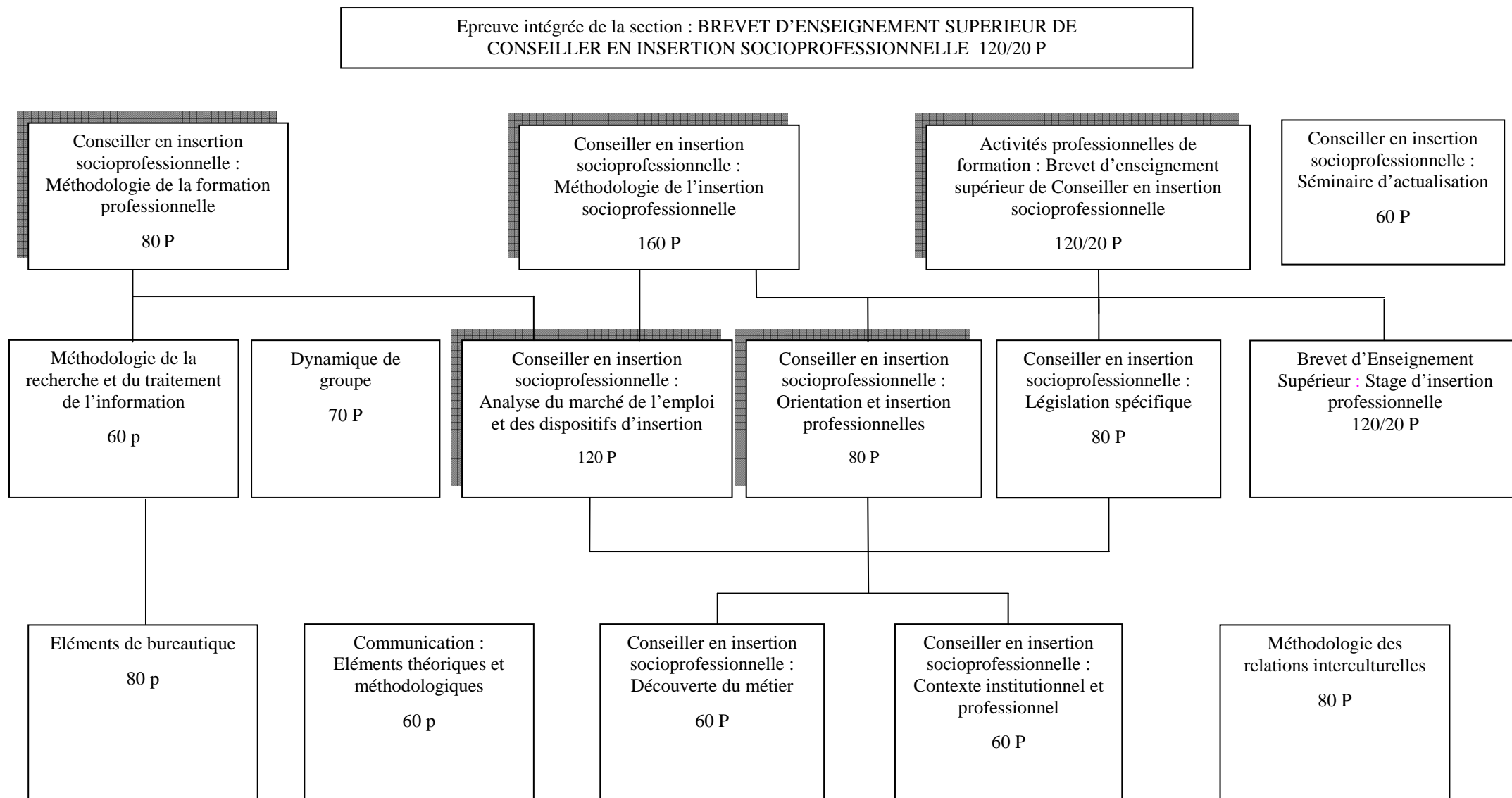
- ◆ de réaliser des entretiens afin de cibler la demande dans le cadre de l'accompagnement des personnes dans la construction de leur projet professionnel ;
- ◆ d'assurer le suivi, la guidance et l'accompagnement des personnes dans la construction de leur projet professionnel et de constituer des dossiers individuels ;
- ◆ d'assurer les contacts avec les institutions dont dépend le processus d'insertion des bénéficiaires ;
- ◆ de développer des partenariats adaptés aux orientations et objectifs à atteindre ;
- ◆ de développer des dispositifs adaptés aux orientations et aux besoins des publics rencontrés ;
- ◆ de concevoir et de construire l'architecture d'un programme de formation et/ou de projet d'insertion ;
- ◆ de gérer et d'évaluer des actions de formation et/ou de projet d'insertion ;
- ◆ d'organiser et d'animer des activités collectives liées à la formation ou au projet d'insertion ;
- ◆ d'assurer le suivi socioprofessionnel des bénéficiaires pendant et après les actions de formation ou les projets d'insertion ;
- ◆ de rédiger des rapports d'activité et d'évaluation des actions de formation ou de projet d'insertion ;
- ◆ de participer à des réunions d'équipe ;
- ◆ de s'inscrire dans un processus de formation continue.

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	ECTS
Communication : Eléments théoriques et méthodologiques	SCSO	961701U35D1	902		60	6
Eléments de bureautique	SCEC	725101U32D1	702		80	6
Dynamique de groupe	SCSO	961703U35D1	902		70	6
Brevet d'enseignement supérieur : Stage d'insertion professionnelle	SCEC	741201U32D1	708		120/20	3
Conseiller en insertion socioprofessionnelle : Découverte du métier	SCSO	983112U35D1	903		60	5
Conseiller en insertion socioprofessionnelle : Contexte institutionnel et professionnel	SCSO	983113U35D1	903		60	6
Méthodologie des relations interculturelles	SCSO	983114U35D1	903		80	7
Méthodologie de la recherche et du traitement de l'information	SCSO	983115U35D1	903		60	6
Conseiller en insertion socioprofessionnelle : Législation spécifique	SCSO	983116U35D1	903		80	7
Conseiller en insertion socioprofessionnelle : Orientation et insertion professionnelles	SCSO	983117U35D1	903	X	80	8
Conseiller en insertion socioprofessionnelle : Analyse du marché de l'emploi et des dispositifs d'insertion	SCSO	983118U35D1	903	X	120	11
Conseiller en insertion socioprofessionnelle : Séminaire d'actualisation	SCSO	983119U35D1	903		60	6
Activités professionnelles de formation : Brevet d'enseignement supérieur de Conseiller en insertion socioprofessionnelle	SCSO	983120U35D1	903	X	120/20	8
Conseiller en insertion socioprofessionnelle : Méthodologie de la formation professionnelle	SCSO	983121U35D1	903	X	80	8
Conseiller en insertion socioprofessionnelle : Méthodologie de l'insertion socioprofessionnelle	SCSO	983122U35D1	903	X	160	15
Epreuve intégrée de la section : Brevet d'enseignement supérieur de Conseiller en insertion socioprofessionnelle	SCSO	983111U35D1	903		120/20	12

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1410
B) nombre de périodes professeur	1110
C) nombre total ECTS	120

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Brevet d'enseignement supérieur de CONSEILLER EN INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE de l'enseignement supérieur social de promotion sociale de type court.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

**Profil professionnel**

***CONSEILLER EN INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE***

**Enseignement supérieur social de type court**

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 24/11/2011

**Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale Profil professionnel adopté le 24 novembre 2011**

## *CONSEILLER EN INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE<sup>1</sup>*

### *I. CHAMP D'ACTIVITE*

Le Conseiller en insertion socioprofessionnelle travaille au sein d'une équipe sous la responsabilité d'un directeur ou d'un coordonnateur.

Ses missions en insertion socioprofessionnelle sont d'accroître les chances des demandeurs d'emploi de trouver ou de retrouver du travail.

Il combine une action de formation professionnelle et d'accompagnement du public vers l'emploi dans une démarche d'émancipation sociale à travers un dispositif d'écoute et de participation.

Selon les caractéristiques du public concerné, il effectue un travail de socialisation, de développement personnel et de développement de compétences sociales dans la perspective de l'élaboration de projets professionnels. Par une approche individuelle et/ou collective, il axe son travail sur une dimension professionnelle, notamment l'élaboration de plans de formation en relation avec l'exercice d'un métier.

Il associe au processus de mise à l'emploi des actions de suivi et d'accompagnement au travers de la formation professionnelle.

Il assure la mise en œuvre et la gestion d'actions de formation et de projets d'insertion, en tenant compte des mécanismes institutionnels belges et européens utiles en matière d'économie, d'emploi, d'éducation et de formation professionnelle.

### *II. TACHES*

*Dans le respect des règles déontologiques et des limites de sa fonction,*

- ◆ réaliser des entretiens afin de cibler la demande dans le cadre de l'accompagnement des personnes dans la construction de leur projet professionnel ;
- ◆ constituer des dossiers individuels ;
- ◆ assurer le suivi, la guidance et l'accompagnement des personnes dans la construction de leur projet professionnel ;
- ◆ assurer les contacts avec les institutions dont dépend le processus d'insertion des bénéficiaires ;
- ◆ développer des partenariats adaptés aux orientations et objectifs à atteindre ;
- ◆ développer des dispositifs adaptés aux orientations et aux besoins des publics rencontrés ;
- ◆ concevoir et construire l'architecture d'un programme de formation et/ou de projet d'insertion ;
- ◆ gérer et évaluer des actions de formation et/ou de projet d'insertion ;
- ◆ organiser et animer des activités collectives liées à la formation et/ou au projet d'insertion ;
- ◆ assurer le suivi socioprofessionnel des bénéficiaires pendant et après les actions de formation et/ou les projets d'insertion ;
- ◆ rédiger des rapports d'activité et d'évaluation des actions de formation et/ou de projet d'insertion ;
- ◆ participer à des réunions d'équipe ;
- ◆ s'inscrire dans un processus de formation continue.

### *III. DEBOUCHES*

- ◆ Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP)
- ◆ Actiris – Forem - Bruxelles-Formation
- ◆ CPAS
- ◆ Missions locales et régionales
- ◆ Régies de quartier
- ◆ Entreprise de formation par le travail (EFT)
- ◆ Fonds sectoriels
- ◆ Centres d'éducation de formation en alternance (CEFA)
- ◆ Centres d'orientation professionnelle
- ◆ Organisations syndicales
- ◆ Entreprises d'insertion d'économie sociale
- ◆ Espace Formation PME & IFAPME
- ◆ Administrations communales
- ◆ Entreprises du secteur privé
- ◆ Secteur de l'Intérim
- ◆ ...